

presque chaque jour, ainsi que de la part du public, pas seulement au Canada mais dans le monde entier. Ainsi, la foi en l'Organisation comme instrument de progrès positif augmente. Une grande partie de cette demande découle directement du fait que l'ONU a finalement pu jouer un des rôles qu'elle devait assumer à l'origine, soit assurer la paix et la sécurité internationales. Comme elle a mis fin avec succès à l'invasion du Koweït par l'Iraq, en particulier, l'ONU a été invitée à intervenir dans d'autres régions.

Tant l'envergure que la nature des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont accrues sensiblement. Le Cambodge et la Yougoslavie, en particulier, poseront des défis de taille. Toutefois, il faut faire en sorte que le maintien de la paix demeure une partie de la solution et ne devienne pas une partie du problème. Il doit aller de pair avec les efforts véritables visant à régler les problèmes qui suscitent les conflits.

Il faut exercer des pressions politiques sur toutes les parties aux conflits. Notre position et, en partie, celle énoncée au sommet de janvier du Conseil de sécurité reconnaissent la nécessité de définir les capacités et les limites des activités de maintien de la paix, qu'il s'agisse d'efforts diplomatiques menés par les Nations Unies, d'opérations d'établissement de la paix ou d'une définition moins restrictive de ce qui constitue la souveraineté nationale.

Ces nouvelles approches posent toutes des problèmes pour certains des États membres, mais il faut les examiner pour mettre fin à l'augmentation effrénée du nombre d'opérations qui servent essentiellement à réparer les dommages.

Lors de sa réunion, le Conseil de sécurité a chargé le Secrétaire général d'élaborer des propositions acceptables et réalisables. Le Gouvernement du Canada s'engage à appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général à cet égard.

La disparition du monde bipolaire a ouvert des possibilités jusque-là inimaginables et permis la réalisation de progrès sensibles dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Les Nations Unies ont toujours apporté une importante contribution dans ce domaine.

Depuis la fin de la Guerre du Golfe particulièrement, le Canada travaille inlassablement à aider, entre autres, à l'établissement d'un registre des transferts d'armes conventionnelles. Nous avons poursuivi cet objectif pendant toute la durée de la 46^e session de l'Assemblée générale. Les Nations Unies demeureront une tribune essentielle pour d'autres mesures de réduction des armements, et le Canada continuera de participer activement à ces efforts.